

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 21 AVRIL 2021

2021-04-21-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 21 avril 2021 à 19 h, par conférence vidéo, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard par intérim
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2021-04-21-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance régulière du mercredi 24 mars 2021
 - 3.2 C. A. du mercredi 7 avril 2021
4. Administration générale
 - 4.1 Comptes du mois de mars 2021
 - 4.2 Récupération des Basques
5. Aménagement, urbanisme et gestion du territoire public
 - 5.1 Nomination de M. Edouard Moreau à titre d'inspecteur régional pour venir en aide à l'application de certains règlements
 - 5.2 Rappel de la rencontre du schéma d'aménagement
6. Matières résiduelles
 - 6.1 Adoption du rapport annuel 2020 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020
 - 6.2 Rappel de l'invitation de Co-éco
7. Correspondance
 - 7.1 Demande d'adoption de la charte municipale pour la protection de l'enfant
8. Divers
 - 8.1 Projet avec Mangrove
 - 8.2 Résidences pour personnes âgées autonomes
 - 8.3 Programme PIIRL
 - 8.4 Assemblée générale annuelle du CLD des Basques
9. Prochaine séance du Comité administratif le mercredi 5 mai 2021 à 19 h et prochaine séance du Conseil, le mercredi 19 mai 2021 à 19 h 30, toutes deux par conférence vidéo
10. Période de questions
 - 10.1 Bureau intermunicipal d'ingénieur en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Terrains au Parc du Mont St-Mathieu
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-04-21-3

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-04-21-3.1

3.1 Séance régulière du mercredi 24 mars 2021

Sur une proposition de M. Maxime Dupont,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 24 mars 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-04-21-3.2

3.2 C. A. du mercredi 7 avril 2021

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance du C. A. de la MRC des Basques du 7 avril 2021 soit adopté avec la modification suivante :

9.2 Réaffirmation de la demande au MAMH pour la création du Parc Inter-Nations

Modifier : « Le maire de Saint-Guy nous demande d'inscrire sa dissidence sans donner de raison. »

Par : « Le maire de Saint-Guy demande d'inscrire sa dissidence au procès-verbal. »

ADOPTÉE

2021-04-21-4

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-04-21-4.1

4.1 Comptes du mois de mars 2021

Sur une proposition de M. Alain Bélanger, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de mars 2021, soit les numéros 13347, 13359 à 13373 au montant de 290 131,06 \$, plus les prélèvements, soit les numéros 100712 à 100718 et 100722 à 100724 au montant de 39 829,99 \$, plus l'assurance collective au montant de 4 134,91 \$, plus les dépôts-salaires du mois de mars 2021 au montant de 64 067,13 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 9 111,49 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 501277 à 501284, 501298 et 501299 au montant de 403 166,96 \$, plus les chèques du Pacte rural soit les numéros 4674 à 4676 et 4678 au montant de 7 600,00 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois de mars 2021 au montant de 84 176,23 \$, plus celle des TPI au montant de 128,00 \$, plus celles du TNO au montant de 4 042,73 \$, plus celle du Pacte rural au montant de 100,00 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 859

ADOPTÉE

2021-04-21-4.2

4.2 Récupération des Basques

M. Bertin Denis demande le huis clos.

Sur une proposition de M. Maxime Dupont,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques soit en accord pour que la discussion de ce sujet se fasse à huis clos.

ADOPTÉE

2021-04-21-5

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC

2021-04-21-5.1

5.1 Nomination de M. Edouard Moreau à titre d'inspecteur régional pour venir en aide à l'application de certains règlements

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Basques désigne comme inspecteur régional pour l'application des RCI, chaque fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités de son territoire ou encore l'aménagiste de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une telle désignation est effective sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'application de certains RCI en lien avec l'abattage d'arbres nécessite parfois une expertise professionnelle en foresterie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a retenu les services de M. Edouard Moreau, ingénieur forestier, pour la gestion forestière des terres publiques et privées de son territoire;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Maxime Dupont,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- nomme M. Edouard Moreau, ingénieur forestier, en tant qu'inspecteur régional en foresterie pour venir en aide, lorsque requis, à l'application du Règlement de contrôle intérimaire no 135 relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée et du Règlement de contrôle intérimaire no 198 limitant l'implantation de carrières et de sablières et protégeant des paysages de la MRC des Basques;
- autorise M. Moreau à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, tout document relatif à ces règlements de contrôle intérimaire.

ADOPTÉE

2021-04-21-5.2

5.2 Rappel de la rencontre de révision du schéma d'aménagement

On rappelle que la rencontre d'amorce pour la révision du schéma d'aménagement aura lieu le jeudi 22 avril de 13 h à 14 h 30.

2021-04-21-6

6. MATIÈRES RÉSIDUELLES

2021-04-21-6.1

6.1 Adoption du rapport annuel 2020 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'année 2020, selon l'exigence fixée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉE

2021-04-21-6.2

6.2 Rappel de l'invitation de Co-éco

On rappelle qu'une rencontre initiée par Co-éco est prévue le mardi 27 mai de 13 h 15 à 16 h 15 afin de discuter des problématiques liées aux ICI.

2021-04-21-7

7. CORRESPONDANCE

2021-04-21-7.1

7.1 Demande d'adoption de la charte municipale pour la protection de l'enfant

La Charte municipale pour la protection de l'enfant a été élaborée par la municipalité de Fortierville, en collaboration avec la FQM et Espace MUNI. Ces organisations demandent à chacune des municipalités du Québec d'adhérer au mouvement et aux valeurs de la bienveillance et s'engager envers la protection des enfants en adoptant la Charte municipale pour la protection de l'enfant proposée.

2021-04-21-8

8. DIVERS

2021-04-21-8.1

8.1 Projet avec Mangrove

M. Bertin Denis mentionne que la présentation de « Les Forces Fraîches » pour l'avenir des églises qui a eu lieu à la séance du 7 avril dernier, était dans le seul but de demander la permission aux membres du Conseil de pouvoir aller de l'avant et d'affecter certains employés de la MRC à la réalisation de ce projet.

2021-04-21-8.2

8.2 Résidences pour personnes âgées autonomes

Certaines personnes âgées demeurant dans leur résidence ont besoin de soins à domicile et font appel aux services du CLSC. Au Bas-Saint-Laurent, lorsque ces personnes décident de s'installer en résidence privée, elles doivent payer pour obtenir les mêmes soins qu'auparavant, ce qui n'existe pas dans l'ensemble du Québec. M. Jean-Pierre Rioux mentionne que ce sujet doit être amené à la Table régionale des Élus municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) afin de demander au CISSS du Bas-Saint-Laurent de régulariser la situation avec ce qui se fait à la grandeur du Québec.

2021-04-21-8.3

8.3 Programme PIIRL

Après 5 ans, le Plan d'intervention en infrastructures routières locales doit être renouvelé pour la priorisation de l'ensemble des travaux routiers qui ne sont pas faits jusqu'à maintenant. Tous sont en accord afin de faire une demande et d'adopter une résolution en ce sens à une séance ultérieure.

2021-04-21-8.4

8.4 Assemblée générale annuelle du CLD des Basques

Étant donné que M. Maxime Dupont ne peut être présent à l'AGA du CLD des Basques du 27 avril prochain, ni un des représentants de la municipalité de Saint-Guy, il demande s'il est possible de faire parvenir ses questions afin qu'elles soient prises en compte lors de l'événement. M. Maxime Dupont est invité à faire parvenir au CLD des Basques ses questions avant la tenue de la rencontre.

2021-04-21-9

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF LE MERCREDI 5 MAI 2021 À 19 H ET PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MERCREDI 19 MAI 2021 À 19 H 30, TOUTES DEUX PAR CONFÉRENCE VIDÉO

La prochaine séance du Comité administratif aura lieu le mercredi 5 mai 2021 à 19 h et la prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 19 mai 2021 à 19 h 30, toutes deux par conférence vidéo.

2021-04-21-10

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-04-21-10.1

10.1 Bureau intermunicipal d'inspection en bâtiment et en environnement

Le projet de bureau intermunicipal en inspection va aller de l'avant avec trois municipalités participantes jusqu'à maintenant. Il y aura possibilité pour les autres municipalités de se greffer au projet en cours de route. Ce projet sera dirigé par les directeurs généraux des municipalités participantes et débutera au cours de la saison estivale.

2021-04-21-10.2

10.2 Terrains au Parc du Mont St-Mathieu

Des résolutions ont été adoptées dernièrement afin de vendre deux terrains situés au Parc du Mont St-Mathieu. Étant considérés comme non-construisibles à cause des fortes pentes situées à proximité, ils doivent être remboursés aux acheteurs ainsi que les dépenses reliées (frais de notaire, taxes de bienvenue, etc.). Si des solutions ne sont pas trouvées, des résolutions seront adoptées en ce sens lors d'une séance ultérieure.

2021-04-21-11

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.